

SECRETARIAT TECHNIQUE

=====

CELLULE CHARGÉE DE
L'ADMINISTRATION, DES
FINANCES ET DE LA COLLECTE DES
DONNÉES STATISTIQUES ET
FISCALES



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DE TRAVAIL DES
MEMBRES DU COMITE NATIONAL DE
PILOTAGE DE L'ITIE-RCA**

Rue de l'Industrie BP 2885 BANGUI République Centrafricaine

Tel : +236 75 20 81 16

Website : www.itierca.com

L'an deux mil vingt-cinq et le onze Avril s'est tenue, dans la salle de conférence du Ministère des Mines et de la Géologie, une séance de travail des membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Y ont pris part :

Représentants du Gouvernement :

- Monsieur **Robert MOIDOKANA**, Ministre Coordonnateur National de l'ITIE – RCA.
- Monsieur **Roger NZONGBO**, Inspecteur Général des Finances.
- Monsieur **Romain KOBONDIT-DOUATHE**, Directeur Général des Impôts et des Domaines.
- Madame **Amélie Jeannine BEHOROU**, Directrice Générale du Budget.
- Monsieur **Daniel NGUEREMI**, Directeur Général Adjoint des Douanes.
- Monsieur **Ocklefort FIONGAÏ**, Directeur Général des Eaux et Forêts.
- Monsieur **Thierry TENGUEDET**, Directeur Général du Commerce.
- Madame **Lydie KIZIMALE**, Représentante du Chargé de Mission en matière des recettes.
- Monsieur **Alfred Lazare PONGUELE**, Représentant du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.
- Monsieur **Emery DAMASSARA**, Représentant du Directeur Général de l'ICASEES.

Représentants des entreprises extractives et forestières :

- Monsieur **ZAKARI YAOU HABIBOU**, Représentant des Sociétés minières, des Bureaux d'Achat et Fonderies.
- Madame **Rosine Emilie NGOUGBIA BAYOGO**, Représentante des Sociétés forestières.

Représentants de la Société Civile :

- Madame **Ruth GUELEGA**, Représentante du Réseau des Femmes Parlementaires.
- Monsieur **Samuel GOPA**, Représentant de la Presse Privée.
- Monsieur **Jean Jacques Urbain MATHAMALE**, Représentant de la plateforme pour la Gestion Durable des ressources naturelles et de l'Environnement.

- Monsieur **Florent DENAMGANAI**, Représentant du Syndicat des Collecteurs des Diamants et Or.

Points Focaux :

- Monsieur **Narcisse ANIYASSI**, Inspection Générale des Finances.
- Madame **Fanta Mariette SAMBA VOMI**, Direction Générale des Mines.
- Monsieur **Séraphin MBETIGAZA**, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.
- Monsieur **Simon BOY-BOM**, Direction Générale des Eaux et Forêts.
- Monsieur **Alfred SEPAMIO**, Direction Générale des Eaux et Forêts.
- Monsieur **Yvon Patrick SENGUELA**, Direction Générale des Eaux et Forêts.
- Monsieur **Pascal YOCKA**, Direction Générale de l'ICASEES.
- Monsieur **Igor LOMBILO**, Bureaux d'Achat Export-Import.
- Monsieur **Christian BANIBE**, Direction Générale des Douanes.

L'ordre du jour portait sur l'examen pour adoption du projet de Rapport initial de l'ITIE-RCA portant sur l'exercice 2023.

La séance a débuté à 09 heures 50 minutes par les propos introductifs du Ministre, Coordonnateur National de l'ITE-RCA, Monsieur Robert MOIDOKANA.

Il a souligné la pertinence du Rapport ITIE-RCA 2023 qui devrait être un répondant au diagnostic fait par le Rapport ITIE-RCA 2022 et le Rapport de Validation de la mise en œuvre du processus ITIE en République Centrafricaine.

Etant donné que la prochaine Validation de la République Centrafricaine qui démarrera le 1^{er} Janvier 2027 portera sur le Rapport 2023 en cours d'élaboration, il est indispensable que soit pris en compte toutes les recommandations des précédents Rapports et les mesures correctives du Rapport de Validation.

Il a ensuite donné la parole à Monsieur Thomas FESONAE pour présenter le projet de Rapport initial.

Celui-ci a souligné les faits marquants qui sont : 

- La stagnation de la croissance économique en 2023 pour cause de pénurie de carburant et d'inondation ;
- La suspension de la délivrance des permis d'exploitation minière artisanale et semi mécanise ;
- La divulgation des bénéficiaires effectifs des marchés publics ;
- La promulgation du nouveau Code Minier ;
- Le projet de révision du Code Pétrolier ;
- L'adoption de la nouvelle loi sur la lutte contre la corruption ;
- Le renforcement de la gestion des impacts environnementaux et sociaux et ;
- La suspension temporaire de la République Centrafricaine par le Conseil d'Administration de l'ITIE.

Dans sa présentation, il a ressorti les points qui feront l'objet de commentaires à transmettre à l'Administrateur Indépendant aux fins de la collecte et de la réconciliation des données.

Il s'agit de :

- Les secteurs à couvrir ;
- Le seuil de matérialité et les entités à retenir dans le périmètre de rapprochement ;
- La liste des flux de paiements ;
- La procédure d'assurance des données ;
- Les formulaires de déclaration.

Le Ministre Coordonnateur a repris la parole pour examiner et recueillir les commentaires des membres du Comité National de Pilotage après les éléments d'appréciation fournis par les entités interpellées.

I. SUR LA LIMITATION ET LES CONSTATIONS

La Directrice de la Recherche Minière et du Cadastre Minier a sollicité des éclaircissements certains points avant de se prononcer.

Elle a proposé de se référer à sa hiérarchie en ce qui concerne l'absence de données sur les recettes issues du secteur des carrières, le défaut de communication des recettes en nature, le défaut de communication de répertoire des titres pétroliers 2023 et la situation de la Société MIDAS et le

Bureau d'Achat Import Export DIAMVILLE qui ne sont pas répertoriés parmi les détenteurs de permis miniers.

Elle a promis mettre à disposition dans un bref délai la situation du cadastre minier au 31 décembre 2023 et le fichier harmonisé des octrois des titres et des permis octroyés en 2023.

Le Directeur Général des Impôts et des Domaines a promis mettre à la disposition du Secrétariat Technique dans un bref délai les paiements collectés dans les provinces et la situation désagrégée des recettes collectées auprès des artisans miniers et des agents collecteurs.

Le Représentant de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique a promis mettre à la disposition du Secrétariat Technique dans un bref délai, la situation détaillée par entreprise et par nature des flux des revenus encaissés en 2023 des secteurs minier et forestier et non du secteur pétrolier qui relève de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

Il a présenté la situation des paiements transférés aux communes, les tableaux des opérations financières et la balance générale des comptes de l'Etat qui selon lui nécessite un toilettage et un complément d'informations capitales.

Le point focal de l'Inspection Générale des Finances a proposé d'associer le Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement Durable pour avoir une idée exacte sur des paiements transférés aux Communes.

Le Ministre Coordonnateur a rappelé que les documents doivent être signés, cachetés et datés par l'Autorité habilitée avant la transmission au Secrétariat Technique.

II. SUR LES DONNEES DU SECTEUR EXTRACTIF.

Les observations ont été faites uniquement sur les statistiques de production ou exportation des carrières.

La Directrice de la Recherche Minière et du Cadastre Minier a une fois de plus sollicité des éclaircissements avant de se référer à sa hiérarchie. 

III. SUR L'ANALYSE DE LA MATERIALITE ET DU PERIMETRE.

Les membres du Comité National de Pilotage ont retenu que le Rapport ITIE-RCA 2023 couvre les secteurs des hydrocarbures, des Forêts et des Mines et Carrières.

Le Directeur des Forêts a informé le Comité National de Pilotage du changement de la dénomination de la société Bois rouge en Société Industrielle Forestière et de la société Rougier en Forest Consulting Company.

Le Comité National de Pilotage a décidé de l'intégration de la société SOFOKAD dans le périmètre et une déclaration écrite du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche en ce qui concerne la situation des sociétés qui ont changé de dénomination.

Le Comité National de Pilotage a souhaité avoir les raisons de l'exclusion des sociétés suivantes :

- GONGA.
- VOGUEROC.
- DUNTA.
- SOCIETE AMERICAN EAGLE.
- SOCIETE BBB.
- SOCIETE AF IRON.

IV. SUR LES POINTS NECESSITANT UNE DECISION DU COMITE.

a) Périmètre et matérialité

Le Comité National de Pilotage a retenu le seuil de matérialité de Cent Millions (100.000.000) de Fcfa pour le secteur forestier, Trente Millions (30.000.000) de Fcfa pour le secteur minier, Dix Millions (10.000.000) de Fcfa pour les autres flux des paiements significatifs, tous les opérateurs du secteur des hydrocarbures et le secteur des carrières.

En outre, il a retenu le taux de 2% comme marge d'erreurs acceptables et le seuil d'Un Million (1.000.000) de Fcfa comme un le seuil d'erreur non significative.

Il a validé le périmètre de rapprochement selon le critère quantitatif, les critères de risque et autres, l'intégration de COMIGEM en tant

qu'entreprise de l'Etat, la reconduction des flux de paiements retenus dans le périmètre du Rapport ITIE 2022, l'ajout de huit (08) nouveaux flux identifiés dans le cadre des travaux de cadrage, la sélection de vingt un (21) sociétés forestières et de Cent Trente Six (136) sociétés retenues pour une déclaration unilatérale de l'Etat, l'ajout du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de huit (08) communes rattachées aux sociétés forestières SEFCA et TIMBERLAND INDUSTRIES qui ont effectué les paiements les plus élevés en 2023, notamment les communes de Bilolo, Nola, Batouri, Basse Kadei, Basse Mambéré, Salo, Bambio et Sinkpa Mbaere.

Le Comité National de Pilotage a enfin décidé de l'inclusion des volumes de production et d'exportation dans le périmètre de rapprochement.

b) Propriété effective


Le Comité National de Pilotage a reconduit la définition de la propriété effective avec le seuil de 10% et la définition des Personnes Politiquement Exposées en ce qui concerne les sociétés du périmètre en dehors des entreprises cotées ou filiales exclusifs de sociétés cotées.

c) Formulaire de déclaration

Le Comité National de Pilotage a validé le formulaire de déclaration sur les relations financières de l'Etat, les Dépenses quasi-budgétaire (paiements quasi-fiscales), les financements reçus des tiers, la Gouvernance des entreprises publiques, les prêts et garanties, les relations financières, les déclarations premières ventes, les recettes des communes et l'émission gaz à effet de serre.

Il a reconduit les procédures d'assurance des données tout en précisant qu'il revient à l'Inspection Générale des Finances de procéder à la certification de la déclaration des régies et des entités gouvernementales.

d) Approche de sélection des dossiers de revue des procédures d'octrois de permis.

Le Comité National de Pilotage a adopté la définition des risques, les facteurs d'évaluation des risques, l'évaluation des risques et la collecte des données et la sélection des dossiers présentant un risque élevé. 

Le Ministre Coordonnateur a rappelé les membres du Comité National de Pilotage l'évaluation du Plan de travail. Il est demandé à chaque collègue de faire parvenir au Secrétariat Technique leur priorité nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Ministre Coordonnateur a levé la séance à 11 heures 15 minutes.

Fait à Bangui, le **22 AVR 2025**

LE RAPPORTEUR



Jean Blaise YARISSEM